DEMANDES ET RETRAITS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS LES:

\$Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi: de 9h00 à 11h30 et de 14h à 17h30

♥ Mercredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 19h00

FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES (DOCUMENTS ORIGINAUX):

☐ **Pré-demande** sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) <u>www.ants.gouv.fr</u>. Possibilité d'acheter les timbres fiscaux. <u>ATTENTION</u>: <u>vérifiez que vous avez bien le N° de pré-demande en votre possession</u>.

☐ Carte Nationale d'Identité

♥ du demandeur,

\$\des deux parents pour une personne mineure,

🔖 ou la déclaration de perte ou de vol le cas échéant

☐ Copie intégrale de l'acte de naissance (moins de 3 mois)

\$\infty\$ en cas de 1\text{ere} demande (mineurs ou majeurs)

♦ ou si carte d'identité et passeport périmés depuis plus de 2

RDV OBLIGATOIRE (pour demande et retrait)

directement en ligne sur

http://www.mairie-lesmartresdeveyre.fr rubrique « EN UN CLIC » en page d'accueil

ou au **04 73 39 90 75**

- pas nécessaire si le demandeur est né à Clermont-Ferrand, Riom, Issoire ou Chamalières (COMEDEC)
- pas nécessaire si vous disposez d'un passeport biométrique en cours de validité (à fournir)

□ 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois), en couleurs aux normes et <u>non découpée</u>, de face, expression neutre, bouche fermée, visage dégagé (pas de lunettes, frange et cheveux ramassés, boucles d'oreilles discrètes…)

☐ 1 original de justificatif de domicile récent (moins de 6 mois) au nom du demandeur :

Avis d'imposition ou de non-imposition,

♥ Quittance de loyer non manuscrite,

♦ Facture d'électricité, de gaz, ou d'eau

du lieu de consommation

☼ Facture de téléphone fixe ou portable

Si le demandeur est hébergé :

space d'identité de l'hébergeant,

🔖 + attestation de l'hébergeant certifiant

que le demandeur réside chez lui depuis 3 mois

+ justificatif de domicile de l'hébergeant

☐ **Timbres fiscaux** (disponibles en bureau de tabac ou Trésorerie) ou timbre dématérialisé : timbres.impots.gouv.fr

\$\times \text{gratuit} en cas de 1\text{ere} demande ou renouvellement \$\times 25 \in \text{en cas de perte ou de vol}\$

☐ Jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et/ou du nom d'usage + justificatif de domicile des <u>deux</u> parents en cas de garde alternée.

POUR LES CAS PARTICULIERS, CONTACTER LA MAIRIE DES MARTRES-DE-VEYRE, Place Alphonse Quinsat 63730, au 04.73.39.90.75

À RÉCEPTION DU SMS INDIQUANT L'ARRIVÉE DE VOTRE CNI, IL EST <u>IMPÉRATIF</u> DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LA RETIRER.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR POUR PRISE D'EMPREINTES (même mineur)